

Vers un accompagnement psychologique du chef d'entreprise en difficulté au sein du Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises (CIP)

A l'occasion de sa Journée annuelle, qui s'est tenue le 30 juin 2015, le Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises (CIP) a annoncé sa volonté d'élargir son accompagnement aux difficultés du chef d'entreprise sur le plan humain et psychologique au-delà des aspects purement techniques, comptables et financiers.

Le CIP va ainsi lancer dès cette rentrée 2015 un système permettant de prendre en charge les difficultés psychologiques du chef d'entreprise, s'inspirant du dispositif APESA (Aide psychologique pour les entrepreneurs en souffrance psychologique aiguë), initié avec succès par le Tribunal de Commerce de Saintes. *« Dès la rentrée 2015, nous allons former les 600 à 700 bénévoles du CIP à la détection des signaux d'alerte et réaliser en parallèle une vidéo pour les sensibiliser à ces problématiques. Nous mettrons progressivement en place un réseau de psychologues libéraux sur lequel s'appuyer sur l'ensemble du territoire national. Nous trouverons pour cela les financements nécessaires auprès de toutes les collectivités et organismes, publics et privés, sensibles à cette problématique. »*, a annoncé William Nahum, président du CIP National.

L'objectif est que les bénévoles des CIP repérant des facteurs de risque chez un chef d'entreprise à l'occasion des Entretiens du Jeudi (*rendez-vous gratuit, confidentiel, anonyme avec un trio d'experts bénévoles : expert-comptable/commissaire aux comptes, avocat et un ancien juge du Tribunal de Commerce*) puissent lui proposer un accompagnement psychologique par un professionnel. S'il accepte, il sera rappelé dans les 24 heures pour un premier entretien avant de pouvoir bénéficier s'il le souhaite et si cela est jugé nécessaire, d'un suivi par un psychologue du réseau mis en place.

« Selon l'Observatoire de la santé des dirigeants 2014 (AMAROK), 1 à 2 chefs d'entreprise se suicident chaque jour. Pour permettre une prise en charge le plus en amont et la plus globale possible, les CIP se doivent aujourd'hui d'élargir leur action de prévention aux difficultés sur le plan psychologique que peuvent rencontrer les dirigeants » a déclaré William Nahum.

« Aujourd'hui, beaucoup de chefs d'entreprises en difficulté souffrent de l'isolement et de stress aigu qui peuvent conduire à l'épuisement psychologique et physique. D'où l'intérêt de construire une collaboration entre le CIP et les professionnels du soin. L'objectif n'est pas de faire des bénévoles CIP des psychologues mais de leur donner les outils pour repérer les facteurs de risques voire les signaux suicidaires pour prévenir et anticiper ces situations » a expliqué Jean-Luc Douillard, psychologue clinicien, à l'origine du dispositif APESA à Saintes.

Guy Castel, dirigeant de Chaudronnerie Castel à Lunel, qui a été accompagné par le CIP de Montpellier suite aux difficultés de trésorerie qu'il rencontrait a de son côté déclaré : *« La santé du dirigeant ne peut être dissociée de celle de son entreprise. On demande toujours au chef d'entreprise d'être parfait. Alors on se construit une carapace qui parfois craque. L'entretien avec les bénévoles du CIP a été une sorte de soutien psychologique grâce à leur écoute et leur confiance mais un accompagnement plus approfondi par un professionnel de santé aurait certainement pu m'être utile »*.



Centre d'Information sur la Prévention
des difficultés des entreprises

A propos du CIP National : Lancé en 1999 sur une initiative des professionnels du chiffre et du droit, le CIP national fédère aujourd'hui 63 CIP répartis sur tout le territoire dont il soutient le développement et coordonne l'activité. Le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts comptables (CSOEC), la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC), la Conférence Générale des Juges Consulaires de France (CGJCF), et le Conseil National des Barreaux (CNB), rejoints par les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI France), l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (APCMA), l'Inter-Fédération des Organismes de Gestion Agréés (OGA), et le Conseil National des Greffiers des tribunaux de commerce (CNG) se sont unis dans une démarche de détection et prévention des difficultés. Les associations Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise (EGEE) et Entreprises Collectivités Territoriales Insertion (ECTI) ou encore la Compagnie des Conseils et Experts Financiers (CCEF) en sont membres associés. Ces membres se sont unis dans une démarche de détection et prévention des difficultés des entreprises. Véritables plateformes d'accueil, les CIP ont un dispositif central : « Les Entretiens du Jeudi » qui permettent aux chefs d'entreprise d'être reçus de manière confidentielle, anonyme et gratuite par un trio d'experts : expert-comptable ou un commissaire aux comptes, avocat, ancien juge du tribunal de commerce et parfois un conseiller CCI. Ces professionnels bénévoles écoutent, informent et orientent les chefs d'entreprise vers les dispositifs d'aide adaptés. Avec la création de 7 CIP en 2014 - Aisne, Somme, Oise, Var, Maine et Loire, Guadeloupe - les CIP poursuivent le renforcement de leur maillage territorial. www.cip-national.fr

Contact presse : I-Media – 01 43 38 75 35/06 03 67 59 93

Elodie Jamet – ejamet@imedia-conseil.fr - Vanessa Haddar – vhaddar@imedia-conseil.fr